

L'autorité des puissances de la terre, à porter le poison de l'ivrognerie dans les missions des Sauvages, et à faire blasphémer le nom de Jésus-Christ parmi ces prosélytes dont le prélat a eu tant à cœur la conversion."

"Une grande partie des peines et des amertumes qu'éprouva ce vigilant pasteur dans le cours de son administration, fut causée par le zèle qu'il déploya en s'opposant au commerce de l'eau-de-vie. Infâme trafic, que les Français se permettaient avec les sauvages, qui fut si ruineux aux intérêts temporels et spirituels des barbares et des blancs à la fois ! Ce fut la cause de troubles longs et chagrinans entre le clergé qui, d'une part, s'opposait à cette traite ; et les gouverneurs et intendans, que l'amour du gain engageait, de l'autre, à la favoriser. ....*auri sacra fames !*

Vous savez ce que peut l'ardente soif de l'or !

"Quoique l'humanité tombée au plus bas degré de l'avilissement, de l'abjection et de l'infamie ne puisse donner aux hommes un spectacle plus hideux que celui de l'ivrognerie, néanmoins, ce mal si repoussant, répétons-le, si hideux ; des gouverneurs, en apparence amis de la morale, l'ont favorisé et se sont efforcés de faire prévaloir la prétendue nécessité de tolérer ce chancre de la société.

"Avant l'arrivée de l'Évêque en ce pays, les missionnaires avaient fait de vains efforts pour arrêter ce mal dont originaient tant de maux. Ils avaient vivement désiré l'arrivée d'un évêque, espérant qu'on serait plus docile à son autorité. L'évêque, dans le principe, se contenta d'instruire ses ouailles de la difficulté qu'ils apportaient à la conversion des sauvages infidèles et de la violation fréquente des lois de la morale dont ils étaient par là la cause. Enfin, après deux ou trois années employées à donner des avis, soit dans le particulier, soit par des mandemens publics ; après avoir vainement espéré le retour à de meilleures idées, le prélat sentant l'inefficacité de ses conseils et de ses monitions, émit un dernier mandement où il exposait combien il lui était pénible d'en venir à effectuer des mesures dont il avait déjà été forcé de faire la menace. Il fulmina peu après une sentence d'excommunication, encourue par le fait, contre ceux qui vendaient des boissons enivrantes aux sauvages. Ceci se passait vers la fin de l'année 1660. L'année suivante, l'évêque révoqua son mandement et suspendit l'excommunication ; mais il fut forcé de la remettre en vigueur et publia à cette effet un autre mandement en 1662. Il la renouvela encore par ses lettres pastorales (en 1667 et en 1669) contre l'ivrognerie, se réservant à lui seul l'absolution de la faute que commettaient ceux qui exerçaient cet infâme métier. Faut-il donc être forcé d'ajouter que les autorités temporelles, sous différens prétextes, paralysèrent les mesures que l'évêque mettait en œuvre pour réprimer ce honteux trafic ! Que de tracasseries n'eut-il pas à essayer à ce sujet !... Que de troubles on lui suscita par rapport aux sages mesures qu'il avait adoptées et qui devaient produire de si grandes améliorations dans l'état moral du peuple et obvier à tant de malheurs !..... Le gouverneur porta plainte à la cour contre le zèle outré du prélat. L'évêque incriminé se justifia en montrant combien était inique la conduite d'un chef civil qui, dans une colonie encore au berceau, favorise la cause de tant de crimes, l'usage des boissons fermentées. Le baron d'Avaujour fut rappelé ; mais M. de Mézy, son successeur, ami de l'illustre évêque, ayant les mêmes intérêts que son prédécesseur à favoriser la traite de l'eau-de-vie, écouta les mauvais conseils que lui donna son entourage. L'évêque, après en avoir plusieurs fois conféré avec lui, sentant l'inutilité de ses procédés, voulut tenter auprès de son ami une dernière démarche. Dans une lettre d'une nature toute paternelle et confidentielle, il le pria d'apporter la plus grande restriction aux permis ou licences qu'il donnait, de ne les accorder qu'à des personnes qui n'en abuseraient pas..... Il demandait que la conduite du gouverneur appuyât les paroles de l'évêque, qu'elle fût autorisée par ses discours et récompensée de ses travaux. Le prélat s'efforçait de lui faire comprendre qu'il devait agir de manière à ne pas froisser son autorité épiscopale ni la compromettre ; que c'était peu connaître les intentions de son souverain que de faire servir son nom

à une cause si palpable de démoralisation parmi ses sujets ; qu'il faisait tomber dans le mépris public le gouvernement en déclarant qu'il fallait tolérer la traite pour subvenir aux dépenses ; qu'il décourageait le clergé en rendant ses efforts impuissans.....

"Le gouverneur mal avisé, ne tint compte à son évêque ni de ses conseils paternels ni de la manière courtoise et déferente avec laquelle il en avait agi. Il se détermina à rompre avec son ami, son protecteur ; il s'aigrit contre lui ; il le poursuivit à outrance. L'évêque, quoique contristé, ne se plaignit pas ; mais toutes les bouches exhalèrent en plaintes contre les basses menées du gouverneur. La cour demanda des éclaircissemens au gouverneur et à l'évêque, qui fut obligé d'exposer à son roi la conduite de son représentant. On écouta les raisons du prélat, et M. de Tracy fut appointé pour succéder à M. de Mézy. Le nouveau gouverneur appuya l'évêque, comme vous le verrez dans l'endroit auquel je vous réfère pour vous faire connaître tout ce qui a trait à cet infâme commerce. C'est la cent dix-septième de mes lettres entièrement consacrée à l'Histoire de la Traite de l'eau-de-vie.

"Ceux qui se sentiraient portés à taxer l'évêque de rigorisme en cette affaire, n'ont qu'à lire, dans les mémoires du tems, la relation des milles et une scènes de lubricité, de viol, de carnage, auxquelles cet abus de liqueurs a donné lieu tant qu'il fut toléré parmi des nations barbares et misérables, qui avaient pour ces liquides une passion inextinguible. D'ailleurs, pour condamner un pareil personnage, il faudrait l'entendre, ou du moins ne le juger que sur son terrain. Je veux dire qu'on devrait se transporter au tems d'alors, puis voir si les circonstances où il se trouvait ne légitimaient pas suffisamment ses procédés. Il faudrait ne pas oublier à son appui que les ordres de la cour, adressés à plusieurs gouverneurs et intendans, portaient de soutenir les réglemens de l'évêque. On pourrait dire, en sus, que tous ses successeurs au siège épiscopal de Québec, non seulement ne se sont pas permis de blâmer sa conduite, mais qu'ils ont maintenu d'une manière invariable les dispositions sages qu'avait arrêtées le digne évêque de Pétrée ; et, par là ils l'ont justifié pleinement la ligne de conduite qu'il avait tracée."

—Une personne respectable et digne de la plus haute confiance écrit de Rome :

"J'ai pu enfin voir le Pape ; j'ai eu ce bonheur ! c'est une figure angélique, c'est la grâce, la dignité, la douceur, la finesse même.

"Il aime à parler de la France et de nos grandes questions religieuses. Il apprécie les hommes et les choses avec une netteté extraordinaire : son coup d'œil est d'une vivacité et d'une pénétration supérieure.

"Dans une circonstance importante, le cours de la conversation ayant amené le nom de M. le comte de Montalembert : "Le comte de Montalembert, s'écria-t-il, son nom est un éloge ! oui, reprit-il en se répétant, il suffit de le nommer pour le louer." Puis, entrant dans quelques détails : "J'ai lu ses discours il y a deux ans avec un bien grand plaisir ! il est bien dévoué à l'Église !" Et il ajouta : "Il faut persévérer à réclamer la liberté d'enseignement avec courage, avec fermeté, (il insistait sur ces dernières paroles avec un accent remarquable,) et aussi avec charité, ajouta-t-il en souriant amiablement, oui, avec charité ; car nous devons toujours combattre avec confiance en Dieu, et la confiance en Dieu inspire la charité."

"Je vous garantis l'authenticité textuelle de ces paroles.

"Dernièrement il recevait encore avec une faveur marquée un des prêtres les plus distingués du clergé de France, M. l'abbé Dupanloup. M. l'abbé Dupanloup est connu à Rome comme en France. Il avait été fort recommandé par le Cardinal Lambruschini au Pape Pie IX qui l'a reçu avec une bonté et une affection toutes particulières. "Je sais, lui a-t-il dit entr'autres choses, ce que vous avez fait dans cette grande lutte, et que vous avez allié le courage avec la charité." Et il l'engagea à continuer. Puis, au moment où M. l'abbé Dupanloup allait se retirer, le Pontife le retint en lui disant : "Je veux que vous vous souveniez de moi ;" et il lui offrit, en effet, avec une gaieté et une simplicité charmantes, un souvenir qui sera sans doute aussi cher et aussi précieux à M. l'abbé Dupanloup qu'il lui est honorable.